

La Directrice de SIGMA Clermont,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1,

Vu la Loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment dans son article 25,

Vu le Décret n°84-431 du 06 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences

Vu le vote du Conseil d'administration en formation restreinte (séance du 13 décembre 2018),

ARRETE

Article 1 : Le comité de sélection pour l'emploi de professeur des universités section 60 Mécanique, génie mécanique, génie civil est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Youcef	MEZOUAR	PR-Président
Nicolas	GAYTON	PR

Membres externes

Nadia	BAHLOULI	PR-Vice-Présidente
Jean-Charles	MARE	PR
Henri	PARIS	PR
Didier	REMOND	PR
Evelyne	TOUSSAINT	PR
Saïd	ZEGHLOUL	PR

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aubière, le 06 mars 2019




La Directrice

www.sigma-clermont.fr

UNE ALLIANCE UNIQUE ENTRE MÉCANIQUE ET CHIMIE

Pr. S. COMMEREUC